

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE

Édités par Jacques Dubey et Hubert Stöckli

432

CAMILLA JACQUEMOUD

Les initiants et leur volonté

La notion de volonté des initiants et la
délimitation de son influence sur le processus
d'initiative populaire

Sommaire

Avant-propos.....	IX
Sommaire.....	XI
Table des matières	XV
Table des abréviations.....	XXXVII
Bibliographie.....	XLIX
I. Doctrine.....	XLIX
II. Documents officiels	XCIII
III. Divers.....	CVII
Introduction.....	1
I. L'objet et son intérêt	1
II. La méthode et les délimitations.....	6
III. Le plan	9
Première partie : Le statut des initiants dans l'exercice du droit d'initiative populaire	11
Chapitre 1 : La démocratie dans l'ordre juridique suisse	13
I. L'intérêt et la structure du chapitre	13
II. Un principe structurel de la Constitution.....	14
III. La structure représentative et directe.....	19
IV. La mise en œuvre par les droits politiques	28
Chapitre 2 : L'initiative populaire	35
I. L'intérêt et la structure du chapitre	35
II. Les types d'initiatives	36
III. La garantie du droit d'initiative.....	42
IV. Le processus d'initiative.....	58

Chapitre 3 : Les diverses figures d'initiants.....	109
I. L'intérêt et la structure du chapitre	109
II. La notion d'initiants	110
III. Le comité d'initiative	117
IV. Les initiants de fait.....	166

Deuxième partie : La portée de la volonté des initiants sur l'interprétation de l'initiative populaire 179

Chapitre 1 : La volonté des initiants comme notion double..... 181

I. L'intérêt et la structure du chapitre	181
II. L'interprétation des initiatives comme contexte d'occurrence de la notion de volonté des initiants.....	182
III. Les incertitudes autour de la notion de volonté des initiants.....	209
IV. La clarification de la notion de volonté des initiants.....	221

Chapitre 2 : La protection de la volonté imputée aux initiants en tant que contenu essentiel de l'initiative 245

I. L'intérêt et la structure du chapitre	245
II. La restructuration du raisonnement interprétatif	246
III. La protection par le principe de la légalité (art. 5 al. 1 Cst.)	265
IV. La protection par la garantie des droits politiques (art. 34 Cst.).....	316

Chapitre 3 : La prise en compte de la volonté exprimée par les initiants pour établir le contenu essentiel de l'initiative..... 391

I. L'intérêt et la structure du chapitre	391
II. L'absence d'autorité des initiants sur l'interprétation des initiatives	392
III. L'admissibilité de la prise en compte des manifestations de volonté des initiants.....	410
IV. La délimitation et l'appréciation des manifestations de volonté des initiants à prendre en compte	417

Troisième partie : L'influence des initiants après le scrutin sur l'initiative populaire.....	449
Chapitre 1 : Les droits d'intervention des initiants après le scrutin....	451
I. L'intérêt et la structure du chapitre	451
II. Le droit de prendre position sur la mise en œuvre	451
III. L'absence de droit de participer à l'élaboration de la mise en œuvre.....	459
Chapitre 2 : La participation des initiants à l'élaboration de la législation de mise en œuvre.....	469
I. L'intérêt et la structure du chapitre	469
II. L'état de la pratique	469
III. L'appréciation de la pratique.....	494
Conclusion	543
I. Une clarification des notions d'initiants et de volonté des initiants	543
II. Une étude transversale de la protection du contenu essentiel des initiatives.....	545
III. Une proposition de critères pour délimiter et apprécier les manifestations de volonté des initiants.....	549
IV. Une critique de la participation des initiants au processus de mise en œuvre.....	550
V. Une discussion apaisée.....	553
Index.....	555